

Ensemble, engagés,  
une réussite à la fois.

# Code vestimentaire

2024-2025



École Paul-Hubert

L'école Paul-Hubert étant un établissement d'enseignement, une attention particulière doit être portée à la tenue vestimentaire afin de créer un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous.

La tenue vestimentaire doit favoriser le bien-être de l'élève et la réalisation de ses activités scolaires. Les points suivants sont alors importants à respecter.

1. Pour des raisons de sécurité, mon sac d'école et mes vêtements extérieurs doivent être laissés dans mon casier.
2. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, je porte des chaussures ou des sandales en tout temps.
3. Au laboratoire et à l'atelier de sciences :
  - ✓ je porte des souliers fermés;
  - ✓ je porte mes lunettes de sécurité;
  - ✓ j'attache mes cheveux;
  - ✓ je porte mon sarrau attaché en laboratoire;
  - ✓ **en atelier**, je porte un chandail qui couvre mon ventre et mon dos.
4. Pour les cours d'éducation physique :
  - ✓ je porte des vêtements spécifiques au cours : espadrilles, chandail et culotte de sport;
  - ✓ pour les périodes de **piscine**, voici les tenues vestimentaires que je peux porter : maillot de bain, haut de sport, chandail, camisole, cuissard et culotte courte qui soutiennent. De plus, les cheveux longs doivent être attachés;
  - ✓ afin d'éviter tout incident, j'enlève et je range mes bijoux (bagues, chaînes, boucles d'oreilles, etc.) et autres accessoires;
  - ✓ finalement, on pourrait m'attribuer des vêtements si ma tenue ne respecte pas les critères précédents.
5. Mes vêtements et mes accessoires ne doivent pas porter atteinte à l'intégrité d'une personne (discriminatoire : sexisme, racisme, etc.), avoir des mots ou des dessins à caractère sexuel, faire allusion à la drogue, à l'alcool, présenter des signes de violence, être associés à un phénomène de gang, etc.

## IMPORTANT

À la demande de tout membre du personnel, je devrai modifier ma tenue.  
De plus, des règles de classe peuvent s'ajouter à ces règles d'école.

*Ce code vestimentaire a été approuvé par le conseil d'établissement le 1<sup>er</sup> mai 2024*